

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre cent quatre-vingt-sixième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 25 novembre 2024 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

## **CONFIRMÉ LE 3 FÉVRIER 2025**

Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
X		KAMMOUN, Manel Professeure	X	
X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
X		MATHIEU, Alexandre Membre externe	X (à partir de 16 h 58)	
	X	-	-	-
Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
X		-	-	-
Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
Х		AUGER, Mireille	X	
	X X X Présent	X X X X Présent Absent X	X KAMMOUN, Manel Professeure  X LABERGE, Murielle Rectrice  X MATHIEU, Alexandre Membre externe  X -  Présent Absent Personne invitée  X Présent Absent Attachée d'administration	X KAMMOUN, Manel Professeure X  X LABERGE, Murielle Rectrice X  X MATHIEU, Alexandre Membre externe

Le président, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35.

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

# Sur consentement des membres

- 2.- Procès-verbal:
  - 2.1 Quatre cent quatre-vingt-cinquième réunion (21 octobre 2024)
    - 2.1.1 Adoption
    - 2.1.2 Affaires en découlant

## **Affaires courantes**

- 3.- Avis à la rectrice relatif au projet de budget révisé au 31 octobre 2024 du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2024-2025
- 4.- Période d'information et questions

- 5.- Prochaine réunion (lundi 3 février 2025)
- 6.- Clôture de la séance

#### 2.- Procès-verbal:

#### 2.1 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-cinquième réunion (21 octobre 2024)

#### 2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-cinquième réunion (21 octobre 2024), et ce, sans modification.

#### 2.1.2. <u>Affaires en découlant</u>

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-cinquième réunion, les suites régulières ont été données.

# 3.- Avis à la rectrice relatif au projet de budget révisé au 31 octobre 2024 du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2024-2025

## **DESCRIPTION DE LA SITUATION**

#### **OBLIGATIONS**

L'article 99.8 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), qui décrit les pouvoirs particuliers du comité exécutif, prévoit que celui-ci transmette un avis à la rectrice concernant le projet du budget révisé.

## II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité de budget propose un budget révisé en équilibre pour l'année 2024-2025.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget révisé proposé pour l'année 2024-2025 ainsi que les données comparatives afférentes :

## Budget révisé 2024-2025 vs Budget initial 2024-2025

	Budget initial 2024-2025 (\$=000)	Budget révisé 2024-2025 (\$=000)	Écart (\$=000)	
Produits	124 176,77 \$	128 328,41 \$	4 151,64 \$	
Charges	124 133,07 \$	127 418,76 \$	3 285,68 \$	
Moins : Virements interfonds	754,04 \$	909,65 \$	155,61 \$	
Surplus (déficit) après virements interfonds	(710,34) \$	0,00 \$	710,34 \$	

## III FAITS SAILLANTS

Voici les principaux faits saillants de la prévision budgétaire.

## 1. Processus budgétaire

Les travaux relatifs au budget révisé ont été initiés au début septembre 2024. Tous les services ont été impliqués afin que chacun puisse soumettre une révision de ses besoins pour l'année financière en cours.

Les responsables budgétaires ont été invités à réviser leurs budgets, à identifier les économies susceptibles de se concrétiser et à soumettre les demandes de rehaussements budgétaires dûment documentées. Les demandes budgétaires devaient être associées à des besoins découlant de coûts incompressibles, d'engagements contractuels ou encore à des coûts découlant de l'obligation de satisfaire aux lois, règlements et conventions collectives en vigueur. Certains développements requis

dans le cadre des orientations stratégiques de l'Université ont également été présentés.

Le comité de budget a procédé à l'analyse des demandes soumises et aux réductions proposées afin d'accorder les budgets permettant de rencontrer les obligations financières et de mettre de l'avant les projets prévus.

#### 2. Effectif étudiant

Effectif étudiant admissible au financeme

Effectif étudiant déréglementé

Effectif étudiant total

	Écart avec budget révisé					
	Budget révisé Budget initial Éca		art			
	2024-2025	2024-2025	EEETP	%		
ent	4 566	4 831	(265)	-5,48%		
	356	235	121	51,27%		
	4 922	5 066	(144)	-2,85%		

		Écart avec réel			
	Budget révisé	Réel	Écart		
	2024-2025	2023-2024	EEETP	%	
Effectif étudiant admissible au financement	4 566	4 328	238	5,50%	
Effectif étudiant déréglementé	356	456	(100)	-21,94%	
Effectif étudiant total	4 922	4 784	138	2,89%	

L'effectif étudiant prévu au budget révisé 2024-2025 est ajusté à la baisse par rapport à la prévision du budget initial. Cette nouvelle prévision est établie à 4 922 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Il s'agit d'une variation de -2.85 % par rapport à la prévision du budget initial (5 066 EEETP) (hausse p/r à 23-24 de 2.89 %).

L'effectif étudiant admissible au financement du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) subit une diminution de 5.48 % par rapport au budget initial 2024-2025.

Au niveau de l'effectif étudiant déréglementé, une hausse de 51.27 % EEETP est intégrée au budget révisé. Ceux-ci représentant maintenant 356 EEETP, soit 7 % de la clientèle totale.

À titre de rappel, conformément à la nouvelle règlementation qui a pris effet à l'automne 2024, les étudiants internationaux, nouvellement inscrits à partir de l'automne 2024, sont maintenant admissibles au financement. Seuls les étudiants déréglementés en poursuite d'études sont maintenus à titre d'effectifs étudiants déréglementés. La révision budgétaire permet de constater qu'il y a plus de clientèle déréglementée en poursuite d'études que ce qui était prévu.

Il est également à noter que la proportion d'inscriptions de la clientèle étudiante financée aux 2° et 3° cycles influence favorablement le taux de pondération qui est utilisé aux fins de calcul de la subvention (2.5191 vs 2.4053).

#### 3. Produits

Les produits affichent une hausse de 4,15 M\$.

<u>Subvention de fonctionnement</u> : (67 % des revenus totaux)

- Variation totale de 1,305 M\$
- La variation de la subvention s'explique principalement par l'ajout de financement suite à la confirmation des règles budgétaires en mai dernier. L'UQO bénéficie de 2 M\$ de plus que prévu (5 M\$ au lieu de 3 M\$) à titre de subvention de transition à la nouvelle politique, de 0,8 M\$ provenant de l'UQ (10 M\$ répartis entre les établissements du réseau UQ), et d'un financement spécifique pour l'augmentation des cohortes dans les domaines prioritaires à hauteur de 0,85 M\$.

Des ajustements sont également faits pour considérer l'effectif étudiant financé selon les nouvelles prévisions. Puisque l'effectif financé est révisé à la baisse, une réduction de (0,8 M\$) est prévue à la subvention. De plus, un ajustement de (1.9 M\$) est présenté au titre de récupération des revenus forfaitaires, ceci afin de refléter les changements induits par la nouvelle règlementation de la clientèle internationale qui prenait place dès l'automne 2024.

<u>Droits de scolarité et autres revenus provenant des étudiants</u> : (27 % des revenus totaux)

- Variation totale de 2,258 M\$
- Les produits associés aux étudiants (droits de scolarité et forfaitaires) subissent une variation favorable de 3,45 M\$ expliquée par la croissance des revenus générés par la hausse de la clientèle internationale. (Déréglementée 2.7 M\$ et financée 0.72 M\$)
- Une diminution des frais institutionnels obligatoires de (1,19 M\$) est incluse au budget révisé, provenant principalement de la révision à la baisse des revenus d'admissions.

Autres revenus : (6 % des revenus totaux)

• Finalement, certains autres revenus varient à la hausse à hauteur de 0,59 M\$. Il s'agit entre autres de revenus pour frais indirects de recherche, de revenus d'intérêts, de revenus de loyer, de stationnement, etc.

## 4. Charges et virements interfonds

Les charges affichent une augmentation de 3,441 M\$ par rapport au budget initial.

- Les ajustements budgétaires se retrouvent principalement en masse salariale. Les ajouts au plan des effectifs qui ont été entérinés par le conseil d'administration suite à l'adoption du budget initial sont intégrés au budget révisé. Ils représentent un ajout net de 2,1 M\$ à la masse salariale au fonds de fonctionnement. (Certains postes étant autofinancés par des financements spécifiques ou des abolitions)
  - O Personnel de bureau 3 postes
  - Personnel professionnel 20 postes
  - Personnel technique 6 postes
  - O Personnel cadre 1 poste
- Les autres charges varient de 1.1 M\$, les budgets visent à répondre aux obligations relatives aux frais d'opération et d'entretien et à assumer les dépenses requises à la mise en place des projets reliés à la planification stratégique.

Puisque certaines dépenses doivent être présentées au fonds d'investissement, les virements interfonds sont ainsi ajustés et subissent une variation de 0.16 M\$. Ces virements totalisent 0.91 M\$ et servent à l'acquisition d'immobilisations et/ou de projets capitalisables (Achats d'équipements, logiciels, mobiliers et livres pour les nouveaux programmes).

Les dépenses se répartissent ainsi :

- La masse salariale représente 82.5 % du budget
- Les autres dépenses représentent 17.5 % du budget

Tous les membres se disent très satisfaits de la présentation et aucune modification n'est demandée en vue de la présentation qui sera faite au conseil d'administration le 2 décembre prochain.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 486-CX-2311 concernant un avis à la rectrice relatif au

projet de budget révisé au 31 octobre 2024 du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2024-2025; laquelle résolution est jointe en appendice.

Le président adresse de chaleureuses félicitations à toutes les personnes qui ont travaillé à la préparation des budgets.

## 4.- <u>Période d'information et de questions</u>

Aucune information n'est transmise.

## 5.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 3 février 2025 à 16 h 30.

Monsieur Alexandre Mathieu se joint à la séance (16 h 58).

## 6.- <u>Clôture de la séance</u>

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale